

Ce jour'hui 20 ventose - quatrième année républicaine
 Sur les vœux émis du matin par le conseil municipal de la commune de
 Combrès et son adjoint pour l'achat de nouvelles lois dont l'exécution
 est prescrite toujours impérative, ainsi qu'il est impérieux que l'on
 publique voulant s'acquiescer d'une manière sensible et dévouée
 que l'on impose dorénavant d'indispensable et de la date du 11 pluviôse
 intervenu par les lois des 28. prairial et 19. messidor derniers. Sur les
 délibérations nationales après avis rendu et arrêté public et ouvert
 consécutif admettant les différents des citoyens de cette commune aux fins
 prévues et notamment après avis indigène (7 jours de huit heures d'assistance
 pour opposer et par les organisations de la garde nationale qui ne peuvent
 avoir lieu pour l'exécution de la loi, tel qu'il est prouvé par le procès
 verbal d'assemblée par le conseil municipal de la commune et de la date du 11 pluviôse
 de l'année dernière l'indit arrêté ne peut produire aucun effet en ce qui
 concerne aucun citoyen pour entrer dans la garde nationale dont et dudit
 refus du citoyen nous avons respectueusement procès verbal dont copie
 sera dûment remise au procureur de la commune brentif pris de l'année
 de l'année dernière fait à Combrès les jours visés et auques d'après.

Du 25. ventose l. 4. année pour le tableau contenant les jeunes gens de
 tout sexe depuis six ans jusqu'à vingt ans. pour être sujet des écoles primaires.

Du 8. germinal l. 4. année pour le tableau des citoyens qui
 doivent être tenus à l'impôt par la loi du 26. pluviôse. &c.

Tableau pour les personnes portées au tableau des armes à la première
 réquisition lequel a été fourni le 13. germinal. sous l'inspiration de l'autorité

Jean Anilien âgé de 17.	Jean Lamié 17.
Jean Campot. âgé de 30.	Pierre Vallée d'Arment. 19.
Mari d'Idan 18.	Jean Pajot 18.
Jacques Vallée 17.	Jean d'Arment d'Arment. 19.
Jean Andigier 17.	Pierre Montion. fils. 17.
Jacques Dupré 17.	François Marté 18.
Stienne Marté 17.	Jean Mergier jeune 17.
Jean Laverque 17.	Jean d'Arment. 17.
Maitien domestique de la commune	
Jean Boyer 19.	
Jean François Boulon fils. 17.	
Le nommé Pierre Domestique	
Domestique de la commune. 30.	
Jean Gigon 16.	

Supplément tableau contenant vingt
 individus.